

NOTICE D'INFORMATION SUR LES LANGUES « RARES » ET LA LV3 2018-2019

L'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien et le russe sont enseignés à l'IEP, en langues obligatoires du diplôme ou en langue vivante 3 facultative. Seul le russe peut être étudié à l'IEP par les grands débutants en langue vivante 3 facultative. L'enseignement des autres langues (anglais, allemand, espagnol, italien) à l'IEP est de niveau avancé, ces langues doivent avoir été pratiquées au lycée.

A titre dérogatoire, les étudiants ayant déjà étudié au cours de leur scolarité une autre langue que celles enseignées à l'IEP (dite « LV rare ») peuvent la choisir au titre d'une langue vivante obligatoire du diplôme. Ils peuvent également choisir de pratiquer en langue vivante 3 facultative une langue non enseignée à l'IEP.

Dans ces deux cas, ils doivent étudier la langue choisie dans d'autres composantes de l'Université de Strasbourg (Faculté des Langues ou Ecole de Management). **Ils se présenteront pour validation auprès de Mme Aquatias, Directrice des Etudes pour le premier cycle, bureau 401, munis des documents requis (voir ci-dessous), entre le 12 et le 20 septembre, aux horaires de permanence qui seront indiqués sur le site internet de l'IEP, dans la rubrique « S'inscrire à l'IEP/Modalités d'inscription administrative pour l'année 2018/2019 ».**

Seuls les cours de langue (et non des cours *en* langue étrangère ou de civilisation sur le pays) assurés dans la langue étudiée et enseignés sur les deux semestres de l'année universitaire, d'un volume horaire comparable au volume horaire des cours dispensés à l'IEP (soit 40 heures par langue) seront validés.

Inscription pédagogique en 1^{ère} année des étudiants ayant choisi une « LV rare » ou une LV3 non enseignée à l'IEP

En plus de la « Fiche d'inscription en langues vivantes obligatoires et options facultatives » à remplir et renvoyer pour le 21 août 2018, délai de rigueur, vous devez télécharger et remplir la « Fiche de confirmation d'inscription en LV3 ou LV rare ».

Inscription pédagogique en 2^{ème} et 4^{ème} année des étudiants ayant choisi une « LV rare » ou une LV3 non enseignée à l'IEP

Pour une entrée en 2^{ème} ou 4^{ème} année, vous avez indiqué, lors de votre inscription pédagogique réalisée au printemps, vos choix pour les langues du diplôme, ainsi que votre choix éventuel d'option pour une LV3. Vous disposez donc d'une fiche d'inscription aux examens. Vous devez de plus télécharger et remplir la « Fiche de confirmation d'inscription en LV3 ou LV rare ».

Affectation dans les cours de langues

Nous attirons votre attention sur le fait que les emplois du temps de l'IEP et ceux des autres composantes peuvent se chevaucher. Par ailleurs, les cours de langue à la faculté démarrent début septembre, et les places sont limitées. Nous vous invitons dès lors à anticiper vos démarches et à contacter pour information le département de la langue concernée dès le début de l'été (ne pas attendre la rentrée à l'IEP !).

- *LV1, LV2 ou LV3 étudiées à l'IEP :*

Vous serez affecté à un groupe de conférence de méthode pour les langues du diplôme étudiées à l'IEP, ainsi que pour votre LV3 si vous la suivez à l'IEP. Les groupes de langues et les horaires seront affichés au plus tard le vendredi 28 septembre 2018.

- *LV3 étudiées à l'EM :*

Certains cours dispensés à l'Ecole de Management peuvent être ouverts aux étudiants de l'IEP dans la mesure des places disponibles une fois les étudiants de l'EM inscrits. Il y a peu de places disponibles. Les cours commenceront la semaine du 24 septembre 2018.

Ces cours s'adressent aux grands débutants en allemand, chinois, espagnol, portugais ou italien ainsi qu'aux faux débutants (A1/A2) en espagnol.

Vous devez vous inscrire auprès de Mme la Directrice des Etudes pour le premier cycle (bureau 401) entre le 12 et le 20 septembre 2018 si vous souhaitez bénéficier de ces places. D'ordinaire, les places sont attribuées par l'EM aux premiers inscrits. Merci de ne pas vous rendre directement à l'EM.

- *Langues du diplôme ou LV3 étudiée à la Faculté des Langues de l'Unistra :*

Si vous choisissez d'étudier une « LV rare » ou une LV3 à la Faculté des Langues, il vous revient de vous renseigner sur l'offre de formation dès que possible afin d'effectuer à temps les démarches administratives pour vous inscrire.

Les inscriptions sont à effectuer auprès du département concerné (les délais peuvent varier). Vous devez faire remplir le cadre A de la « Fiche de confirmation d'inscription LV3 ou LV rare » par le département de langues concerné.

Validation de votre inscription au titre de la LV3 facultative par Mme la Directrice des Etudes pour le premier cycle

Une fois votre inscription effectuée auprès du département de langue, vous devrez déposer la fiche à Mme Aquatias, Directrice des Etudes (bureau 401) durant ses permanences ou dans la boîte à lettres du bureau 405, au plus tard le 19 octobre 2018, pour validation.

Nous attirons votre attention sur deux points :

- En cas d'absence de validation de votre inscription, l'inscription en LV3 ne sera pas prise en compte pour le calcul des notes de l'année.
- Si vous êtes inscrit à cette option facultative, et que vous n'êtes pas en mesure d'obtenir une note en fin d'année universitaire, vous serez déclaré défaillant pour cette option, ce qui entraîne automatiquement la défaillance pour la session. Vous devrez alors vous présenter à la deuxième session d'examen (en juin pour les étudiants de 2^{ème} année et en septembre pour les étudiants de 1^{ère} et 4^{ème} année).

Valorisation de la LV3

Les points au-dessus de la moyenne seront ajoutés au total des points déterminant votre moyenne générale.